



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

du Registre des délibérations du Conseil municipal

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	39	8	2

SEANCE du vendredi 17 juin 2016

**OBJET : 00-0 - MOTION PROPOSEE
PAR LE GROUPE FRONT DE GAUCHE
CONTRE LA SUPPRESSION DES SIX
JOURS DE CONGES ATTRIBUES AU
PERSONNEL MUNICIPAL**

Le vendredi 17 juin 2016 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 10/06/16, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Gérard LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Serge AMAR à M. Eric DUPLAY
Mme Angèle MURATORI à Mme Marina LONVIS
Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Anne-Marie BOUSQUET
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
Mme Agnès GAILLOT à M. Hassan EL JAZOULI
M. Lionel TIVOLI à Mme Anne CHEVALIER
M. Marc GERIOS à M. Louis LO FARO

Absents : Mme Martine SAVALLI, M. Matthieu GILLI

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :

178546

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 24 JUN 2016

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 28 JUN 2016

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

00-0 - MOTION PROPOSEE PAR LE GROUPE FRONT DE GAUCHE CONTRE LA SUPPRESSION DES SIX JOURS DE CONGES ATTRIBUES AU PERSONNEL MUNICIPAL

Commission(s) :

Le Groupe Front de Gauche a déposé la motion dont le texte est le suivant :

"Le 31 mai 2016, les salariés de la Ville d'Antibes étaient en grève et ont manifesté dans la ville jusqu'aux portes de la mairie où ils ont été reçus par M. Eric Pauget, 1er adjoint.

L'objet de la contestation est simple, c'est le refus de la suppression de six jours de congés.

Contrairement à ce que dit la délibération 00-3 du conseil municipal du 29 avril 2016, l'installation des 1607 heures de travail n'est pas incompatible avec les 6 jours de congés, contrairement à ce que nous expliquait la délibération, le CTP n'a pas donné son accord à la suppression des 6 jours de congés.

Sachant que cet acquis social, ces 6 jours de congés, a été validé avant les décrets d'aménagement du temps de travail, ils ne peuvent pas être supprimés ainsi. L'argument donné d'économie de 3 millions d'euros est difficilement recevable quand on constate le reliquat du compte administratif 2015 bénéficiaire de plus de 16 millions d'euros.

Nous connaissons tous l'importance des salariés de la ville pour faire vivre les services publics, les écoles, les services de la petite enfance, de la jeunesse, pour la propreté de la ville, pour les services techniques Ces services sont indispensables à la vie quotidienne des habitants de notre ville et la suppression autoritaire de ces 6 jours de congés est incompréhensible.

Ainsi, Monsieur le Maire, je vous demande de proposer au Conseil municipal de voter l'abrogation de la délibération 00-3 qui a validé la suppression des 6 jours de congés (3 jours de congés exceptionnels et 3 jours supplémentaires) appliqués à la collectivité."

CONSIDÉRANT, en premier lieu, que le rapport entre les partenaires sociaux et l'employeur ne relèvent pas du Conseil municipal mais de l'Autorité territoriale, et que le dialogue social a été mené dans l'écoute directe des salariés de la Ville, de manière apaisée et constructive,

CONSIDÉRANT, en deuxième lieu, que l'ensemble des syndicats a voté à l'unanimité le passage aux 1 607 heures, en remplacement de tout ce qui avait été antérieurement décidé,

CONSIDÉRANT que, parmi les cycles de travail éligibles, les collaborateurs de la Ville peuvent choisir, selon les besoins de service, entre le cycle hebdomadaire de 35 heures, qui ne génère pas de récupération dans la mesure où il est la traduction de la durée légale du travail, et le cycle hebdomadaire de 36 heures qui permet une récupération de temps de travail à hauteur de 6 jours,

CONSIDÉRANT, en outre, qu'une négociation, acceptée par les représentants syndicaux, est engagée sur la question de l'annualisation du temps de travail pour trouver les meilleures modalités d'organisation et faire face à la saisonnalité qui caractérise la Ville,

CONSIDÉRANT, enfin, qu'une négociation est également engagée sur la pénibilité au travail, à l'égard de laquelle toutes les missions ne sont pas égales,

CONSIDÉRANT, dans ces conditions, que la délibération du Conseil municipal par laquelle la durée légale de 1 607 heures a été adoptée ne sera pas retirée,

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

00-0 - MOTION PROPOSEE PAR LE GROUPE FRONT DE GAUCHE CONTRE LA SUPPRESSION DES SIX JOURS DE CONGES ATTRIBUES AU PERSONNEL MUNICIPAL

Commission(s) :

LE CONSEIL MUNICIPAL

✓ A la majorité par 39 voix POUR sur 47 (1 contre : Mme DUMAS et 7 abstentions : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO, Mme MURATORE, M. AUBRY)

- REJETTE la motion proposée par le Groupe Front de Gauche contre la suppression des six jours de congés (3 jours de congés exceptionnels et 3 jours supplémentaires) attribués au personnel municipal.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.00-0 - MOTION PROPOSEE PAR LE GROUPE FRONT DE GAUCHE CONTRE LA SUPPRESSION DES SIX JOURS DE CONGES ATTRIBUES AU PERSONNEL MUNICIPAL -

Date de transmission de l'acte : 28/06/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 28/06/2016

Numéro de l'acte : DCM1785-16 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20160617-DCM1785-16-DE

Date de décision : 17/06/2016

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.4. Voeux et motions